

A2JB
Société par actions simplifiée
au capital de 11 325 euros
Siège social : 114 Ter Avenue du Comminges
31270 CUGNAUX
852 707 827 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 4 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le quatre août,
A dix-huit heures,

Les associés de la Société A2JB se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre MEPOR, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Julien MILHORAT est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 11 325 actions sur les 11 325 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

AM

JM

11/11

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- constat de l'absence d'opposition suite à la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2025 et réalisation définitive de la réduction de capital et des modifications statutaires,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate :

- la réalisation de toutes les conditions suspensives dont l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2025 avait assorti sa décision de réduire le capital social et de modifier les statuts ;
- la réalisation des formalités de publicités et de dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE faisant courir le délai d'opposition des créanciers ;
- à l'expiration du délai de vingt jours fixé à l'article R. 225-205 du Code de commerce, l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce.

En conséquence l'Assemblée Générale constate le caractère définitif et la réalisation de la réduction de capital et des modifications statutaires décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

AM JN

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Alexandre MEPOR
Le Président

Julien MILHORAT
Le Secrétaire

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A stylized handwritten signature in blue ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

AM

JM